VERVIERS

URBANISME

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 25

Wallonie

Réf : 2023A0137-MC

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Mohamed NALBOU demeurant Rue Lejeune 3 à 4800 Verviers.

Le terrain concerné est situé Rue Berthe Labille, 4 à 4800 Verviers et cadastré division 7, section D n°6M2.

Le projet est de type : **Construction d'une maison unifamiliale.**. Il présente les caractéristiques ci-après. Considérant les articles D.IV. 5, D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT, **la demande de permis d'urbanisme est soumise à annonce de projet** pour les motifs suivants :
la demande de permis d'urbanisme s'écarte des prescriptions du permis d'urbanisation E19 :
- le projet s'implante, pour partie, hors de la zone de construction;
- le projet s'écarte de l'article 3.5.1 stipulant que "pour les constructions mitoyennes, la demande portera sur l'ensemble des constructions mitoyennes";
- le matériau envisagé (brique de ton gris clair) n'est pas repris dans la liste des matériaux autorisés (écart à l'article 3.7.5).

Le dossier peut être consulté**- sur rendez-vous -** à l'Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30. **Nous vous invitons à prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.**

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'avis est affiché du 26/03/2024 au 17/04/2024.

Les réclamations et observations écrites, clairement identifiées et datées, sont à envoyer du 02/04/2024 au 17/04/2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante :info@verviers.be

A Verviers, le 22 mars 2024

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

Administration Communale de VERVIERS URBANISME

Pour le Bourgmestre f.f. :
L'Echevin délégué,

Muriel KNUBBEN. (s)

Maxime DEGEY. (s)